

INFIRMIER PUÉRICULTEUR

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIERS SPÉCIALISÉS

« L'infirmière puéricultrice ou l'infirmier puériculteur exerce des activités de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille. Spécialiste de l'enfance et de l'adolescence, elle (il) mobilise son expertise pour poser un diagnostic de santé et un diagnostic de développement de l'enfant pour mettre en œuvre un projet avec l'enfant et ses parents, au sein d'une équipe pluri-professionnelle. »

LES OBJECTIFS

La formation a pour objectifs de contribuer au processus de professionnalisation spécifique à la prise en soin de l'enfant de la naissance à l'adolescence. Elle favorise la construction et le développement de compétences en lien par exemple, avec l'accompagnement et le soutien à la parentalité, la protection de l'enfance ou la gestion d'un établissement d'accueil du jeune enfant. Le professionnel exerce dans différents domaines tels que les établissements hospitaliers, les établissements d'accueil du jeune enfant, les services de protection maternelle et infantile ou le secteur libéral. Particularité : l'école des IPDE de Nantes propose un stage en Maternité.

DIPLÔME PRÉPARÉ

Diplôme d'État de puériculteur

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation en alternance se déroule sur 12 mois soit une durée de 1 500 heures

réparties comme suit :

- 650 heures d'enseignement théorique.
- 710 heures d'enseignement clinique.
- 140 heures de travaux dirigés.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou de sage-femme.

LES MODALITÉS D'ADMISSION

Ecole agréée par l'Etat pour 30 places.

- Épreuve écrite d'admissibilité : courant mars
- Épreuve orale d'admission : mai
- Date limite du dépôt des dossiers : début février
- Date de la rentrée : octobre

INSCRIPTION ET SCOLARITÉ

Les frais de scolarité (droits d'inscription, frais de scolarité...) sont publiés sur le site www.chu-nantes.fr > [enseignement et formation-institut de formation – infirmier puériculteur](http://www.chu-nantes.fr/enseignement-et-formation-institut-de-formation-infirmer-puericulteur).